

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER (DMEEP) -</b> <b>TRAVAUX ENTRETIEN DES ESPACES VERTS</b> <b>ARRETE PERMANENT</b> <b>ARRETE N° 2024/015</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les interventions réalisées sur la voirie par les agents de Caen la mer pour des travaux d'entretien des espaces verts sur le territoire de la Ville d'Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les agents de la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public (DMEEP) de la Communauté Urbaine Caen la mer sont autorisés à intervenir sur le territoire de la Ville d'Ifs pour y effectuer des travaux d'entretien des espaces verts dont la compétence est transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer.

**Article 2 :** Les agents du service Voirie de la Communauté Urbaine Caen la mer, lors de chaque intervention, prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et si besoin est, mettre en place une circulation rétrécie ou par demi-chaussée pour assurer l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- Caen la mer - Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 25 janvier 2024



Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE**